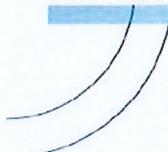


Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr



DÉCISION DU MAIRE

VÉRIFICATION DES BAES

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la vérification périodique des BAES pour un bâtiment de la Commune de Pont Audemer,

Le Maire

DÉCIDE d'engager un contrat de vérification des BAES avec I.M.S. sécurité pour le bâtiment suivant :

- Le Théâtre

Ce contrat est conclu pour une durée de 12 mois du 08 janvier 2026 au 07 janvier 2027.

Le montant du contrat annuel s'élève à 528,00€ HT.

Fait à Pont-Audemer, le 23 janvier 2026

Le Maire

Alexis DARMOIS

